

Vassilis Venizelos

Conseiller d'Etat

Chef du Département de la jeunesse,
de l'environnement et de la sécurité

Château cantonal
1014 Lausanne

		Réf. 470.02.04	
EDU	CWI	AMF	RPI
OMA	SFIN	STECH	SMUN
SRH	SBAT	Voirie	OPR
E&J	DD	POL	CC
INFRA		XM :	

REÇU LE

05 DEC. 2024

Municipalité de St-Sulpice
Rue du Centre 47
Case postale 201
1025 St-Sulpice

Lausanne, le 4 décembre 2024

Déplacement du port de la Venoge

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

J'ai bien reçu votre courrier du 17 septembre dernier concernant l'objet cité en marge qui fait écho à nos deux rencontres des 26 avril et 14 juin ainsi qu'à ma lettre du 30 juillet dernier. Vous souhaitez quelques précisions sur le contenu de ce courrier concernant, d'une part, la taille de la variante minimale et, d'autre part, le soutien de mon Département à la création du nouveau port.

S'agissant de la taille du port, il convient tout d'abord de rappeler que le décret relatif à la troisième série de mesures prioritaires du Plan de protection de la Venoge, adopté le 7 mai 2019 par le Grand Conseil, prévoit que les travaux de renaturation du delta intègrent une solution pour l'ensemble des places d'amarrage situées dans l'embouchure, qui sont actuellement au nombre de 106. Comme vous le mentionnez dans votre courrier, il convient d'ajouter à ce chiffre les 15 places actuellement situées au Port Tissot, qui sont appelées à disparaître dans le cadre du projet de nouveau port. Ainsi, le nombre de places dans le futur port s'élèverait effectivement au minimum à 121. Comme précisé dans mon courrier du 30 juillet, la taille maximale de ce nouveau port serait toujours de 170 places.

Je tiens à préciser que cette manière de déterminer la dimension du nombre minimal de places d'amarrage est en parfaite cohérence avec les conditions que j'ai fixées pour le renouvellement de la concession d'amarrage actuelle sur les berges de la Venoge que vous avez sollicité.

Par ailleurs, concernant le soutien que pourrait accorder mon Département à la création du nouveau port, ainsi qu'au nombre définitif de places, vous comprendrez aisément qu'il n'est pas possible de prendre position aujourd'hui, sachant que de nombreuses études sont encore en cours. Ces dernières devront démontrer la faisabilité du port, tant du point de vue technique qu'environnemental. Le Canton pourra alors prendre une position définitive à réception de ces études.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, je vous prie de recevoir, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, mes salutations les meilleures.

Le Chef du département



Vassilis Venizelos
Conseiller d'Etat